

Défi carboneutre

Lettre d'engagement

Énoncé d'avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et du paragraphe 7(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Défi carboneutre encourage les entreprises, les agences publiques et les autres organisations à élaborer et à mettre en œuvre des plans crédibles et efficaces visant à assurer la transition de leurs installations et de leurs activités vers la carboneutralité d'ici 2050. Toutes les entreprises exerçant des activités au Canada – qu'elles soient nationales ou multinationales – et qui aspirent à la carboneutralité peuvent se joindre au Défi en signant et en soumettant la lettre d'engagement. Les renseignements recueillis sont utilisés et divulgués afin d'inscrire les entreprises, agences publiques et autres organisations intéressées au Défi. La participation et la décision de fournir de l'information dans la lettre sont volontaires.

Les renseignements personnels créés, détenus ou recueillis par Environnement et Changement climatique Canada sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements contenus dans ce sondage seront utilisés, divulgués et retenus conformément aux conditions énumérées dans le fichier de renseignements [Activités de sensibilisation POU 938](#).

Toute question ou tout commentaire concernant cet avis de confidentialité ou l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* à ECCC peuvent être adressés à la Division de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels d'ECCC par courriel à ECATIP-ECAIPRP@ec.gc.ca. Si vous estimez que nous n'avons pas respecté votre vie privée, vous avez le droit de déposer une plainte. Pour ce faire, communiquez auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada en appelant son centre d'information au 1-800-282-1376 ou en consultant la [page Web des personnes-ressources](#).



J'ai le plaisir de confirmer que _____ s'engage à adhérer au Défi carboneutre et à planifier la réduction des émissions afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En signant cette lettre et en choisissant correctement l'un des volets de participation (page suivante), nous acceptons de respecter les exigences suivantes du Défi carboneutre :

1. S'engager publiquement à planifier la réduction des émissions afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
2. Élaborer un inventaire des émissions de GES pour l'année de référence.
3. Annoncer publiquement les objectifs intermédiaires de réduction des émissions, au besoin.
4. Intégrer la planification de la réduction des émissions dans la gouvernance d'entreprise.
5. Soumettre les questionnaires de participation dans les délais afin de démontrer l'engagement et les progrès réalisés.

*Remarque : Les entreprises et organisations qui adhèrent par le volet accéléré de l'initiative *Science Based Targets* sont assujetties à des exigences de déclaration différentes. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec le Défi carboneutre : defizeronet-netzerochallenge@ec.gc.ca.



☐	Petites et moyennes entreprises : Entreprises comptant 499 employés ou moins. Le terme « employés » désigne tout membre du personnel rémunéré, à l'exception des travailleurs autonomes ou des employés contractuels, par exemple toute entreprise allant de 1 à 499 employés.
☐	Industries lourdes : Entreprises généralement associées à des niveaux d'émissions élevés. Elles nécessitent généralement des investissements en capital élevés et utilisent ou produisent des biens industriels de grande envergure, des équipements, des installations et des procédés complexes, notamment des extracteurs et producteurs de pétrole et de gaz, des exploitants d'électricité à combustibles fossiles, ainsi que des transformateurs de produits pétrochimiques, de fer et d'acier, d'aluminium, de ciment, etc.
☐	Institutions financières : Organisations dont les activités se concentrent principalement sur les opérations financières et monétaires, notamment les dépôts, les prêts, les investissements, les assurances et les opérations de change. Cela inclut, par exemple, les banques, les gestionnaires et propriétaires d'actifs, les fonds de pension, les compagnies d'assurance, et autres entités similaires.
☐	Agences publiques : Toute organisation ou entité offrant des services au public pour le compte du gouvernement ou d'une autre agence publique, par exemple les autorités de transport, les établissements d'enseignement postsecondaire, les commissions scolaires publiques, les autorités sanitaires, les services publics, etc.
☐	Autres entreprises et organisations : Toutes les entreprises et organisations qui ne relèvent d'aucun des autres volets, par exemple celles œuvrant dans la construction, l'ingénierie, les services-conseils, les technologies de l'information, le transport, les sociétés d'État, les organismes sans but lucratif, etc.
☐	Volet accéléré du SBTi : Entreprises et organisations ayant fait valider leurs objectifs à court terme par l'initiative <i>Science Based Targets</i> et souhaitant adhérer au Défi carboneutre par l'entremise d'un processus de compte rendu accéléré.

Ce faisant, nous exprimons notre fierté d'être reconnus par le Défi carboneutre et de nous joindre aux entreprises, agences publiques et organisations partout au Canada qui partagent la même ambition.

Veuillez envoyer la lettre signée à : defizeronet-netzerochallenge@ec.gc.ca.

Signature :	Nom du signataire :	
Poste ou titre du signataire :		Date :

Raison(s) d'adhérer au Défi carboneutre (sélectionner les options qui s'appliquent)	
☐ Approvisionnement du gouvernement du Canada	☐ Intérêt des investisseurs
☐ Avantage concurrentiel économique	☐ Reconnaissance publique
☐ Exigence de financement du gouvernement du Canada (veuillez préciser) :	☐ Autre (veuillez préciser) :